



CCI ÎLES DE GUADELOUPE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Opération Collective "Achats Durables" : 2026-2027

Consultation n° MA26CCI08

SOMMAIRE

1 - Conducteur de la prestation	4
1.1 - Correspondant de l'entreprise.....	4
2 - DETAIL DES PRESTATIONS SOLLICITEES	4
2 - DETAIL DU CONTENU DE LA PRESTATION	4
1.6 - Public visé (Entreprise que la CCI IG va recruter).....	6
1.7 - Localisation de la prestation.....	6
2 - CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS	6
1.1 - Conditions de réalisation de l'intervention.....	6
1.2 - Compétences attendues.....	6
1.3 - Restitutions d'éléments à la CCI IG	7
2 - RESPONSABLES TECHNIQUES	7
1.1 - Pour le pouvoir adjudicateur	7
1.1 - Pour le titulaire	7

L'ESSENTIEL DU CONTRAT

	Objet	Accompagnement et suivi des entreprises - Opération collective achats durables
	Type de contrat	Accord-cadre
	Tranches optionnelles	Sans tranches optionnelles
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	10 mois
	Prix	Prix forfaitaires et prix unitaires
	Variation des prix	Sans
	Avance	Sans

1 - Conducteur de la prestation

La référente technique sur cet accord-cadre est :

Madame Audrey NAGAPIN
(a.nagapin@guadeloupe.cci.fr)

CCI Guadeloupe
Rue Félix Eboué
97119 Pointe à Pitre

1.1 - Correspondant de l'entreprise

Afin de faciliter l'exécution des prestations et assurer un suivi de qualité, le titulaire du marché s'engage à fournir les coordonnées précises (nom, adresse, fax, téléphone, portable...) d'un représentant de l'entreprise.

Tout changement d'interlocuteur durant l'exécution du marché devra obligatoirement être notifié au pouvoir adjudicateur.

2 - DETAIL DES PRESTATIONS SOLLICITEES

Le présent marché a pour objet la sélection d'un prestataire chargé de :

- Concevoir une méthodologie d'accompagnement adaptée
- Réaliser un diagnostic initial des pratiques achats
- Animer des ateliers collectifs
- Assurer un suivi individuel des entreprises participantes
- Évaluer les résultats de l'opération

L'objectif est de permettre à 12 entreprises maximum de mettre en place et concrétiser une démarche d'achats durables.

2 - DETAIL DU CONTENU DE LA PRESTATION

Le présent marché sera exécuté en plusieurs phases :

1.1 - Phase 1 : Cadrage et conception

Il s'agira de tenir une réunion de cadrage pour présenter dans le détail aux entreprises engagées, les différentes phases de l'accompagnement dont elles bénéficieront et présenter le consultant retenu qui les accompagnera ; cela pourra se faire notamment à travers une réunion avec les entreprises recrutées, le consultant et la chargée de Mission Economie Circulaire de la CCI IG

Le prestataire devra par la suite prendre contact avec les entreprises pour anticiper et préparer le diagnostic sur site.

Organisation de COPIL : participation à au moins 3 comités de pilotage avec possibilité de visio conférence.

1.2 - Phase 2 : Diagnostic initial

Rendez-vous initial sur site : entretien individuel de début en entreprise estimé à une demi-journée. Après ce diagnostic sur site, un calendrier de phasage sera défini avec l'entreprise pour permettre d'optimiser le suivi et l'accompagnement de l'entreprise et d'anticiper les actions nécessaires pour la transmission d'informations nécessaires, aux échéances prévues

Pour chaque entreprise :

- Analyse des pratiques actuelles d'achats
- Identification des enjeux prioritaires
- Évaluation du niveau de maturité (RSE / achats responsables)

Livrable attendu : rapport de diagnostic individuel

1.3 - Phase 3 : Accompagnement collectif

Le prestataire animera des ateliers collectifs portant par exemple sur :

- Fondamentaux des achats durables
- Analyse du cycle de vie
- Choix des fournisseurs responsables
- Intégration de critères RSE dans les cahiers des charges
- Suivi et pilotage de la performance

1.4 - Phase 4 : Suivi individuel

- Accompagnement personnalisé de chaque entreprise avec proposition de plan d'actions
 - Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions
 - Appui à la rédaction de documents (charte achats responsables, procédures...)
- Possibilité de rendez-vous individuel sur site et compte rendu estimé à une demi-journée
- Coaching à distance = estimation de 2 heures d'entretien téléphonique/visioconférence

Pour chaque entreprise, le consultant doit :

- Faire émerger, dans les entreprises participantes, à l'issue du diagnostic des leviers d'actions pertinentes en matière d'achats durables,
- Inciter les entreprises à mobiliser les acteurs clés pour la mise en œuvre de leur plan d'actions,
- Partager les pratiques avec les entreprises participantes au cycle,
- Mettre en place des actions correctives le cas échéant, structurer et pérenniser leur démarche, en mesurer les premiers résultats

1.5 - Phase 5 : Évaluation et restitution

- Organisation d'une restitution finale= atelier de restitution de fin d'opération
- Évaluation des progrès réalisés
- Consolidation des résultats collectifs
- Réalisation du bilan et rédaction du rapport et des fiches : établissement des fiches de synthèse par entreprises en fin d'opération

Livrables attendus :

- Bilan individuel
- Bilan global de l'opération
- Recommandations

1.6 - Public visé (Entreprise que la CCI IG va recruter)

- ➔ Cible : Entreprises de la région Guadeloupe
- ➔ Cœur de cible : seront particulièrement invitées les entreprises ayant une maturité environnementale « faible à moyenne », c'est-à-dire des entreprises qui suivent à minima leurs achats (volume et coûts) permettant une collecte d'informations minimale.

Elles sont en revanche peu passées à l'acte dans la mise en œuvre d'actions environnementales, ce qui permettra de mesurer les bénéfices de la démarche.

1.7 - Localisation de la prestation

Les ateliers collectifs pourront se tenir dans les locaux des CCI Guadeloupe.

Le soumissionnaire devra être en mesure pendant le déroulement du parcours et si d'aventure la situation venait à l'exiger, de proposer des solutions en distanciel (visioconférence, teams ...) afin de finaliser le travail d'ores et déjà commencé.

A noter que :

Ainsi, le candidat devra faire apparaître clairement la décomposition des prix des prestations par entreprise et des prestations collectives dans sa proposition financière.

La CCI IG se laisse le choix de choisir un bureau au national qui pourra le cas échéant former des agents CCI IG et/ou ADEME Guadeloupe afin qu'ils puissent animer une partie des ateliers collectifs. Cela permettra notamment de maîtriser les coûts de déplacement du bureau.

2 - CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

1.1 - Conditions de réalisation de l'intervention

L'offre du prestataire comportera :

- Une note méthodologique avec description des actions devant être menées pour chacune des phases de la mission,
- Les outils de diagnostic et supports d'animation
- Les moyens humains et matériels mobilisés pour cette opération,
- Le temps prévisionnel de réalisation des prestations
- Des séances de concertation avec la CCI IG (au moins 3 COPIL)
- Un planning prévisionnel de la mission ; L'accompagnement proposé par le prestataire ne devra pas excéder 12 mois et ce pour tenir compte de la durée de l'opération qui devra se terminer en 2027.
- Une proposition tarifaire en détaillant toutes les charges pour chaque phase

1.2 - Compétences attendues

Le prestataire devra justifier :

- D'une expertise en achats durables / responsables
- D'une expérience en accompagnement collectif d'entreprises
- De compétences en animation d'ateliers participatifs
- D'une bonne connaissance des enjeux RSE et réglementaires

1.3 - Restitutions d'éléments à la CCI IG

L'intervenant devra, transmettre par email à la CCI Guadeloupe (a.nagapin@guadeloupe.cci.fr) :

- Minimum 7 jours avant la date de l'intervention :
 - o Les supports pédagogiques présentés le jour des ateliers

Ces supports devront impérativement faire apparaître sur la page de garde les logos transmis par CCI Guadeloupe.

- Le programme d'action et le calendrier de phasage de l'opération
- Un fichier quantitatif et de suivi prêt à l'emploi,
- Un planning de suivi et d'accompagnement détaillé par entreprise,
- À l'issue de chaque atelier : la feuille d'émargement dûment complétée et émargée par les stagiaires et l'intervenant.
- Un plan d'actions pour chaque entreprise participante (rapport de diagnostic individuel)

À l'issue de l'opération et dans un délai de 15 jours :

- Les enquêtes de satisfaction complétées les fiches de synthèse par entreprise participante (supports fournis par le consultant)
- Une synthèse (bilan global de l'opération) permettant notamment d'analyser l'ensemble des résultats obtenus lors de la mise en place des actions et faisant apparaître les forces et faiblesses avec recommandations

2 - RESPONSABLES TECHNIQUES

1.1 - Pour le pouvoir adjudicateur

Les prestations, objet du marché, seront réalisées pour la personne publique, sous l'autorité de son représentant, et sous la conduite du service ou de la direction cités ci-dessous ou de son représentant dûment habilité à cet effet.

1.1 - Pour le titulaire

Dès la notification du présent marché le titulaire est responsable de la bonne exécution des prestations ainsi que des personnels qu'il a désignés dans son offre.

Ceux-ci doivent assurer personnellement et intégralement la réalisation des prestations. Si, pour une raison indépendante de leur volonté, un ou des personnels désignés dans la proposition du Titulaire sont dans l'impossibilité d'assurer eux-mêmes la réalisation des prestations, le Titulaire en avise sans délai la CCI IG.

Le Titulaire prend alors toutes les dispositions nécessaires pour que la bonne exécution des prestations ne s'en trouve ni compromise ni altérée.

La CCI IG peut demander à tout moment, sur décision motivée, le remplacement d'un personnel. Le Titulaire doit alors procéder à son remplacement.

Pour tout remplacement de personnel, le Titulaire assure à ses frais la formation du remplaçant. La formation consiste en la transmission des connaissances du marché nécessaires à l'exécution des prestations.

A cet effet, obligation est faite au Titulaire de communiquer sans délai le nom, les titres, qualifications et références.

En aucun cas, le remplacement de personnel du Titulaire ne pourra entraîner une modification des conditions d'exécution du marché. En particulier, ni les prix ni les délais d'exécution ne sauraient être modifiés.

La CCI IG se réserve cependant la possibilité de récuser le remplaçant proposé par le Titulaire et de lui demander de présenter un nouvel intervenant. En cas de deux refus successifs par la CCI IG d'un remplaçant proposé par le Titulaire, la CCI IG se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues à l'article 32 du CCAG/PI.

En cas de maladie ou d'indisponibilité matérielle insurmontable de l'intervenant, un report de date pourra être envisagé avec l'accord des participants déjà inscrits. Le remplacement de l'intervenant pourra également être étudié avec l'accord de CCI Guadeloupe.

Si aucun remplaçant ne peut être désigné une pénalité forfaitaire de 1.000 € nets de taxe sera appliquée si cette annulation intervient moins de 15 jours avant l'intervention.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à l'opération serait jugé pédagogiquement ou financièrement insuffisant, la CCI Guadeloupe se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler l'opération. Dans ce cas, la CCI Guadeloupe s'engage à respecter un délai de prévenance de 10 jours calendaires minimum avant l'ouverture de l'opération collective.

Restriction

La CCI Guadeloupe se réserve le droit de conclure exceptionnellement des conventions de partenariat avec d'autres prestataires dans le cas d'actions ponctuelles et lorsqu'exigé par l'entreprise elle-même.